



Rapport financier

Comptes annuels consolidés	182
Annexe aux comptes annuels consolidés	186
Rapport de l'organe de révision	215

Compte de profits et pertes du 1^{er} janvier au 31 décembre

en milliers de CHF	Annexe	2023	2022
Primes brutes émises	2	4 766 635	4 540 365
Primes cédées aux réassureurs		-253 428	-226 438
Variation du report de primes (brut)		-25 765	-21 130
Part des réassureurs à la variation du report de primes		3 437	3 817
Primes acquises pour compte propre		4 490 879	4 296 614
Sinistres et prestations d'assurance payés	3	-2 919 246	-2 814 837
Variation des provisions techniques (brut)	4	-160 314	-82 053
Part des réassureurs aux charges de sinistres et de prestations d'assurance	3	145 283	113 333
Variation des provisions pour le compte et aux risques de tiers		-309 284	-19 350
Frais d'acquisition et d'administration des contrats d'assurance (brut)		-1 136 375	-1 119 790
Part des réassureurs aux frais d'acquisition et d'administration des contrats d'assurances		49 909	45 711
Parts d'excédents versées aux preneurs d'assurance		-60 618	-48 098
Produits des placements	5	262 139	277 462
Gains et pertes sur placements de capitaux	6	96 631	-95 044
Charges de gestion des placements de capitaux		-32 499	-32 252
Résultat des placements de capitaux pour le compte et aux risques de tiers		88 629	-161 668
Autres produits	7	121 363	104 975
Autres charges	7	-244 039	-105 257
Résultat d'exploitation		392 456	359 747
Résultat hors exploitation	8	-7 670	-5 576
Résultat avant impôts		384 786	354 170
Impôts	9	-827	-43 159
Bénéfice		383 960	311 011
dont attribuable à			
- Actionnaire de Mobilière Suisse Holding SA		384 258	311 334
- Parts des minoritaires		-299	-323

Bilan consolidé au 31 décembre

en milliers de CHF	Annexe	2023	2022
Actifs			
Placements de capitaux	10, 12	20 033 280	19 558 404
Placements de capitaux d'assurances vie liées à des participations	11	1 437 202	1 128 657
Immobilisations incorporelles	12, 13	34 998	35 291
Immobilisations corporelles	12	215 029	222 155
Provisions techniques (brut)	15	264 255	204 262
Créances	14	203 927	199 970
Liquidités		211 341	221 612
Comptes de régularisation		185 090	150 177
Total actifs		22 585 121	21 720 529
Passifs			
Provisions techniques (brut)	15	12 307 767	12 098 801
Provisions techniques des assurances vie liées à des participations	16	1 422 996	1 113 903
Provisions (financières) non techniques	17	518 894	557 364
Fonds pour participations futures aux excédents	18	554 420	601 537
Engagements financiers		290 000	292 124
Autres engagements	19	1 103 147	1 060 157
Comptes de régularisation		160 902	115 823
Dettes		16 358 125	15 839 708
Capital-actions	20	200 000	200 000
Réserves de capital	20	575 000	575 000
Réserves de réévaluation	21	1 548 490	1 388 639
Réserves de bénéfice		3 922 489	3 729 387
Différences de change		-20 375	-13 878
Parts des minoritaires au capital		1 392	1 673
Fonds propres consolidés		6 226 995	5 880 821
Total passifs		22 585 121	21 720 529

Tableau de financement consolidé

en milliers de CHF	2023	2022
Versements de clients résultant de la conclusion et de la gestion de contrats d'assurance	4 869 255	4 637 622
Versements résultant de la gestion de placements	-173 747	-237 402
Versements résultant d'autres prestations	40 935	32 945
Paiements aux clients résultant de la conclusion et de la gestion de contrats d'assurance	-2 823 253	-2 938 646
Paiements au personnel et aux agences générales	-1 211 702	-1 175 003
Paiements aux autorités fiscales et autres autorités	-209 826	-214 347
Autres encaissements et décaissements	-425 460	-37 729
Flux financiers relatifs à l'exploitation	66 202	67 440
Achat (-) / Vente (+) de participations/organisations associées (déduction faite des liquidités reprises)	-13 409	-2 631
Immobilisations incorporelles	-10 026	-10 701
Immobilisations corporelles	-10 256	-14 463
Flux financiers relatifs aux activités d'investissement	-33 692	-27 795
Dividendes	-30 000	-30 000
Augmentation des engagements financiers	-5 241	-104
Charges de financement	-7 016	-3 471
Flux financiers relatifs aux activités de financement	-42 257	-33 575
Variations des taux de change sur les liquidités	-221	-433
Variation des liquidités	-9 967	5 637
Total liquidités exercice précédent	221 612	216 169
Variation des liquidités	-9 967	5 637
Gains et pertes de change sur les liquidités	-304	-194
Total liquidités exercice sous revue	211 341	221 612

Tableau de variation des fonds propres consolidé

	Capital- actions	Réserves de capital	Réserves de bénéfice	Réserves de ré- évaluation	Différences de change	Fonds propres, sans parts des minoritaires	Parts des minoritaires	Fonds propres, y c. parts des minoritaires
en milliers de CHF								
État au 31.12.2021	200 000	575 000	3 643 410	1 989 293	-6 767	6 400 936	2 020	6 402 956
Attribution à la provision pour participations futures des assurés aux excédents			-200 000			-200 000		-200 000
Compensation du goodwill avec les fonds propres			-11 945			-11 945		-11 945
Réévaluation des parts exis- tantes de la fortune nette lors de la prise de contrôle			-292			-292		-292
Recyclage du goodwill			16 833			16 833		16 833
Dividendes versés à la Mobilière Suisse Société Coopérative			-30 000			-30 000		-30 000
Variation des parts des minoritaires			47			47	69	115
Variation des réserves de réévaluation				-600 655		-600 655	3	-600 652
Différences de change					-7 111	-7 111	-96	-7 207
Bénéfice annuel consolidé			311 334			311 334	-323	311 011
État au 31.12.2022	200 000	575 000	3 729 387	1 388 639	-13 878	5 879 147	1 673	5 880 821
Attribution à la provision pour participations futures des assurés aux excédents			-150 000			-150 000		-150 000
Compensation du goodwill avec les fonds propres			-11 695			-11 695		-11 695
Recyclage du goodwill			349			349		349
Dividendes versés à la Mobilière Suisse Société Coopérative			-30 000			-30 000		-30 000
Variation des parts des minoritaires			189			189	90	279
Variation des réserves de réévaluation				159 851		159 851	25	159 877
Différences de change					-6 497	-6 497	-97	-6 595
Bénéfice annuel consolidé			384 258			384 258	-299	383 960
État au 31.12.2023	200 000	575 000	3 922 489	1 548 490	-20 375	6 225 603	1 392	6 226 995

Annexe aux comptes annuels consolidés

Informations générales et principes fondamentaux

Principes de présentation des comptes

Les comptes consolidés ont été établis conformément à l'ensemble des recommandations Swiss GAAP RPC et répondent aux exigences de la législation suisse. Les montants indiqués sont arrondis. De ce fait, le total peut s'écarter de la somme des différentes valeurs.

Principes de consolidation

Les sociétés dont Mobilière Suisse Holding SA détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou des droits de vote sont incluses intégralement dans le périmètre de consolidation. Font exception les sociétés immobilières non consolidées, qui sont présentées dans les placements immobiliers et sont portées au bilan à la valeur actuelle.

Les organisations dans lesquelles le Groupe Mobilière détient une participation de 20 à 50% sont inscrites au bilan selon la méthode de la mise en équivalence. Les pertes dépassant la valeur d'acquisition ne sont inscrites au bilan que si le Groupe Mobilière s'engage en droit ou en fait à en assumer une partie ou à participer à un plan d'assainissement en cours d'exécution ou de lancement.

Si le Groupe Mobilière détient moins de 20% du capital d'une société et a l'intention de conserver durablement cette participation, celle-ci est présentée dans les placements au coût d'acquisition, déduction faite des dépréciations de valeur nécessaires.

Le périmètre de consolidation se trouve [ici](#).

Méthode de consolidation

Les actifs et les passifs ainsi que les produits et les charges des sociétés du Groupe sont pris en compte selon la méthode de la consolidation intégrale; les relations intragroupe sont éliminées. Les éventuelles parts du résultat et des fonds propres revenant aux actionnaires minoritaires sont présentées séparément dans les comptes annuels consolidés. Les bénéfices intermédiaires résultant de transactions intragroupe sont éliminés.

Date du bilan

Le bilan consolidé est établi au 31 décembre sur la base des comptes de l'exercice des sociétés du Groupe, clôturés à la même date.

Consolidation du capital

La consolidation du capital est effectuée selon la méthode anglo-saxonne de l'acquisition. La valeur comptable de la participation est compensée avec la part concernée de ses fonds propres, évaluée selon des règles uniformes, à la date de l'acquisition. Un goodwill positif ou négatif est compensé avec les fonds propres à la date de l'acquisition. Lors d'une cession, le goodwill ayant fait précédemment l'objet d'une compensation est porté au compte de résultat. Les effets d'une inscription théorique du goodwill au bilan/compte de résultat sont présentés dans l'annexe.

Conversion des monnaies étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en francs suisses. S'agissant des comptes annuels de filiales libellés en monnaie étrangère, les postes du bilan sont convertis dans la monnaie du Groupe au cours du jour de référence; les postes du compte de profits et pertes et du tableau des flux de trésorerie sont convertis aux cours annuels moyens. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites dans les fonds propres sans effet sur le résultat.

Les charges et les produits en monnaie étrangère sont évalués au cours de la date de transaction ou au cours moyen. Les postes du bilan libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date du bilan. Les cours principaux sont les suivants:

Monnaies étrangères

Cours à la date du bilan

en CHF	31.12.2023	31.12.2022
EUR	0,92971	0,98716
USD	0,84145	0,92540

Cours annuels moyens

en CHF	2023	2022
EUR	0,97161	1,00464

Principes d'évaluation

L'évaluation est effectuée selon des critères uniformes. Chaque poste d'actif et de passif est évalué individuellement. Si l'évaluation ultérieure des actifs ou des passifs est effectuée non pas à la valeur historique (ou au coût d'acquisition amorti) mais à la valeur actuelle, on se sert, dans des conditions normales d'exploitation, du cours du jour ou de la valeur d'usage.

Immeubles de rendement

Les immeubles de rendement sont portés au bilan à la valeur actuelle, déterminée sur la base d'estimations périodiques de la valeur vénale par des spécialistes. La valeur actuelle des immeubles construits est calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (discounted cash flow, DCF); elle correspond à la somme des recettes nettes (net cash flows) attendues de l'exploitation des immeubles de rendement, actualisées à la date du bilan.

L'évaluation inclut une analyse et une appréciation détaillées des divers postes de revenus et de dépenses. Comme base, les spécialistes en estimation immobilière disposent de la documentation du projet, de la situation locative actuelle et d'informations complètes sur le marché. À partir de ces éléments, ils estiment les cash-flows futurs attendus et fixent le taux d'actualisation. Les évaluations sont établies compte tenu de la poursuite de l'usage actuel pour les immeubles en portefeuille ou du projet planifié. L'actualisation est faite pour chaque bien conformément aux conditions du marché et ajustée en fonction des risques.

La différence positive entre la valeur actuelle et la valeur d'acquisition est inscrite aux réserves de réévaluation, sans effet sur le résultat. Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur d'acquisition, la différence est inscrite au compte de résultat en tant qu'amortissement des placements. Les reprises de dépréciation jusqu'à la valeur d'acquisition sont également portées au compte de résultat.

Jusqu'à leur mise en exploitation, les immeubles en construction sont évalués aux coûts d'acquisition. En présence d'indices de surévaluation d'immeubles en chantier, des dépréciations de valeur sont comptabilisées immédiatement avec effet sur le résultat.

Placements à revenu fixe

Les titres à revenu fixe, les prêts et les prêts hypothécaires sont, en règle générale, détenus jusqu'à l'échéance et portés au bilan selon la méthode linéaire d'amortissement des coûts si le débiteur a la capacité de payer les intérêts et de rembourser. La variation périodique de la valeur d'amortissement des coûts est présentée dans le compte de résultat. Si le remboursement intégral à la date d'échéance ou si le paiement des intérêts sont menacés, il est procédé immédiatement à une correction de valeur avec effet sur le résultat. Si aucune valeur observable ou actuelle n'est disponible, nous déterminons le montant de la correction de valeur à l'aide de notre propre modèle d'évaluation. Si les motifs qui justifiaient la correction de valeur disparaissent, cette dernière est immédiatement dissoute avec effet sur le résultat.

Actions et parts de fonds

Les actions et les parts de fonds en CHF sont portées au bilan à la valeur actuelle (cours du jour), la différence positive entre la valeur actuelle et la valeur d'acquisition étant inscrite aux réserves de réévaluation, sans effet sur le résultat. Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur d'acquisition, la différence est inscrite au compte de résultat comme un amortissement des placements. Les augmentations ultérieures de valeur sont présentées dans le compte de résultat, jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition, en tant que revalorisation des placements. Pour les actions et les parts de fonds en monnaie étrangère, la différence entre les taux de change actuel et historique est comptabilisée dans le compte de résultat, tandis que la différence entre les cours actuel et historique des titres est inscrite aux réserves de réévaluation, sans effet sur le résultat.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés comprennent des contrats à terme sur devises et à options, des certificats sur indices d'actions ainsi que des futures.

Dérivés à des fins de couverture: les contrats à terme sur devises ainsi que les options put stratégiques servent à couvrir respectivement les risques de change et les fluctuations de prix du marché. S'agissant des options put stratégiques, la valeur temporelle n'est pas prise en compte. Cette valeur est entièrement amortie ou revalorisée au moment de la prise d'engagement ou de la fermeture de la position, avec incidence sur le résultat.

Dérivés non utilisés à des fins de couverture: les contrats à options tactiques et les certificats sur indices d'actions ainsi que les futures sont utilisés pour améliorer l'efficacité de la gestion (préparation de l'acquisition et amélioration du rendement).

Les dérivés sont évalués aux cours du jour. Les valeurs actuelles sont inscrites à l'actif ou au passif du bilan. Les fluctuations de valeur sont comptabilisées avec effet sur le résultat; pour les dérivés utilisés à des fins de couverture, il n'y a pas de compensation avec incidence sur le résultat de l'effet produit sur l'opération sous-jacente.

Or

L'or est porté au bilan à la valeur actuelle (cours du jour), la différence positive entre la valeur actuelle et la valeur d'acquisition étant inscrite aux réserves de réévaluation, sans effet sur le résultat. Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur d'acquisition, la différence est immédiatement inscrite au compte de résultat comme un amortissement des placements. Les augmentations ultérieures de valeur sont présentées dans le compte de résultat, jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition, en tant que revalorisation des placements.

Placements alternatifs (tels que capital-risque, fonds spéculatifs, capital-investissement, dette privée)

Les instruments de capitaux étrangers non cotés sont portés au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Les autres placements sont traités comme des actions et des parts de fonds, les instruments de fonds propres non cotés étant évalués à la valeur actuelle, déterminée par des prestataires tiers indépendants. Si aucune valeur actuelle n'est disponible, l'évaluation a lieu au coût d'acquisition, sous déduction des corrections de valeur nécessaires.

Autres placements de capitaux

Autres placements de capitaux: sont comptabilisés sous ce poste les fonds gérés conformément à la stratégie de placement, mais qui ne sont temporairement pas investis. Il s'agit de dépôts et de dépôts à vue d'une durée résiduelle de 90 jours au plus, d'overnight, de placements au jour le jour, de dépôts à terme et d'avois à vue exigibles en tout temps. Font en outre partie des autres placements de capitaux les moyens affectés à l'achat de placements et qui seront investis prochainement dans des placements financiers. Ces placements sont évalués à la valeur actuelle (cours du jour).

Placements et provisions techniques pour le compte et au risque de tiers

Sont inscrits au bilan sous ces postes les assurances vie liées à des participations et les produits d'assurance vie constitutifs de capital pour lesquels la Mobilière ne supporte aucun risque de placement. En ce qui concerne les assurances liées à des participations, les preneurs d'assurance participent pour leur compte et à leur risque au résultat ou à la variation de valeur des placements. Les contrats d'assurance constitutifs de capital sont vendus par l'intermédiaire de banques qui garantissent une rémunération (minimale) du compte d'épargne lié au contrat. Les placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers sont portés au bilan à la valeur actuelle (cours du jour), ce qui détermine dans le même temps le montant des provisions techniques correspondantes.

Placements provenant d'opérations de capitalisation et provisions techniques pour opérations de capitalisation

Les placements provenant d'affaires de capitalisation comprennent aussi bien les positions pour lesquelles la Mobilière assume elle-même le risque de placement que celles pour lesquelles ce risque est supporté par des tiers, que ce soit par le client pour les parts participatives ou par la banque partenaire pour les parts garanties vis-à-vis du client. Les placements provenant d'affaires de capitalisation sont portés au bilan à la valeur actuelle (cours du jour) pour toutes les catégories de placements. Les titres détenus dans le dépôt nostro sont aussi comptabilisés à la valeur actuelle, car destinés à la vente. Les fluctuations de valeur de marché sont présentées dans le compte de résultat en tant que résultat des placements pour les assurances vie liées à des participations. Les provisions techniques pour affaires de capitalisation sont actualisées, pour les parts garanties, sur la base de la courbe swap actuelle. Pour les parts participatives, il est tenu compte de la valeur actuelle des placements concernés, afin de garantir l'égalité de traitement des actifs et des passifs.

Immobilisations incorporelles

Qu'elles soient créées en interne à des fins de commercialisation de licences d'utilisation ou acquises, les immobilisations incorporelles se trouvant dans le pouvoir de disposition de l'entité, à l'instar des logiciels informatiques, sont portées à l'actif lorsqu'elles apportent un avantage mesurable pendant plusieurs années. Elles sont amorties linéairement, en règle générale sur trois à cinq ans; dans des cas justifiés, la période d'amortissement peut toutefois être prolongée jusqu'à vingt ans au plus. La valeur des immobilisations incorporelles est contrôlée chaque année; si des corrections de valeur supplémentaires non planifiées s'avèrent nécessaires, elles sont effectuées à charge du résultat de la période correspondante.

Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition de polices d'assurance ne sont pas portés à l'actif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation et sur la base du coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, déduction faite de la valeur résiduelle éventuelle (y c. terrain), sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation.

La durée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles a été fixée comme suit:

- Mobilier / machines / véhicules: de 2 à 10 ans
- Matériel informatique / réseaux: de 3 à 10 ans
- Installations: de 10 à 20 ans
- Immeubles d'exploitation: de 40 à 50 ans

La valeur des immobilisations corporelles est contrôlée chaque année. Si des corrections de valeur supplémentaires non planifiées s'avèrent nécessaires, elles sont effectuées à charge du résultat de la période correspondante.

Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et postaux, ainsi que les dépôts et dépôts à vue d'une durée résiduelle de 90 jours au plus, gérés dans le cadre des opérations techniques. Ces postes sont comptabilisés à la valeur actuelle (cours du jour).

Créances et autres engagements

Ces postes sont évalués à la valeur historique. Le ducroire est calculé en fonction des échéances et des risques d'insolvabilité identifiables. Outre les corrections de valeur individuelles sur des créances présentant des risques spécifiques connus, des corrections de valeur sont constituées sur la base d'études statistiques sur le risque de défaillance.

Provisions techniques non-vie

L'évaluation des provisions techniques non-vie est effectuée en principe en brut et en net (c.-à-d. avant et après déduction des parts des réassureurs), selon les prescriptions du droit de la surveillance.

S'agissant des affaires non-vie, on distingue les provisions techniques suivantes: reports de primes, provisions pour sinistres, provisions pour frais de traitement des sinistres, provisions mathématiques pour rentes, provisions pour participations aux excédents, autres provisions techniques et provisions de fluctuations.

L'évaluation des provisions techniques s'effectue en principe sur une base nominale; autrement dit, hormis les provisions mathématiques pour rentes, en application des prescriptions du droit de la surveillance, les provisions ne sont pas actualisées. Les provisions mathématiques pour rentes sont calculées sur la base des normes comptables en vigueur, et si nécessaire renforcées.

- Le report de primes est délimité dans le temps au pro rata temporis pour chaque contrat conformément aux conditions contractuelles.
- Les provisions pour sinistres sont évaluées au moyen de modèles d'évaluation actuarielle reconnus. La base des données comporte, d'une part, les triangles de liquidation pour les paiements, les provisions pour sinistres individuels, le nombre de sinistres et les prétentions récursoires, et d'autre part, des informations relatives à la répartition des risques au sein du portefeuille, telles que les primes acquises, les sommes de salaires, les sommes d'assurance et le nombre de risques.

- L'évaluation des provisions pour frais de traitement de sinistres se fait selon deux composantes: les frais de traitement de sinistres directement allouables et les frais de traitement de sinistres non directement allouables. Les frais de traitement de sinistres directement allouables sont en principe représentés sous forme de triangles de liquidation et évalués au moyen des mêmes méthodes actuarielles que les provisions pour sinistres. L'évaluation des frais de traitement de sinistres non directement allouables se fait selon la méthode New York.
- Les provisions mathématiques pour rentes sont évaluées conformément aux prescriptions relatives aux normes comptables. Ces prescriptions incluent des prescriptions relatives au taux technique de rémunération et à la mortalité des bénéficiaires de rentes.
- Les provisions pour participations aux excédents sont évaluées selon les règles prescrites contractuellement pour la détermination de la participation aux excédents.
- Les autres provisions techniques englobent, entre autres, les différences d'évaluation résultant de différences entre paramètres externes et paramètres internes, par exemple par rapport à la mortalité (surmortalité / sous-mortalité dans l'assurance LAA), et de taux technique rémunérant les provisions mathématiques pour rentes (taux sans risque vs. taux de calcul technique). S'agissant des affaires à liquidation longue, l'effet du renchérissement historique implicite de sinistre est comparé aux prévisions d'inflation à long terme d'établissements de renom (BNS, FINMA, etc.)

Provisions techniques vie

Les provisions techniques dans l'assurance vie sont déterminées conformément aux prescriptions du droit de la surveillance, en principe pour chaque contrat. Les provisions statutaires correspondent en principe aux provisions tarifaires, marges incluses. Les provisions statutaires insuffisantes sont renforcées. Ces renforcements sont constitués, si nécessaire, pour les risques biométriques, les risques de résiliation ainsi que les risques liés aux coûts et aux intérêts.

Les provisions techniques dans l'assurance vie sont globalement suffisantes au sens général de la directive de l'Association suisse des actuaires relative à la détermination des provisions techniques requises dans l'assurance vie, conformément aux prescriptions du droit de la surveillance et après examen par l'actuaire responsable et vérification par la FINMA. Les provisions techniques garantissent avec une sécurité suffisante le respect durable des engagements résultant des contrats d'assurance.

La comparaison se fonde sur des «provisions best estimate avec marges» selon la directive susmentionnée: la détermination des cash-flows tient compte, pour l'ensemble des hypothèses best estimate, de suppléments et de déductions, afin d'accroître la sécurité des calculs. Ces suppléments et déductions correspondent à ceux prévus dans la version de ladite directive faisant foi. La détermination du vecteur de rendement tient compte de la structure des placements, en particulier de la durée des propres placements de capitaux. Afin que les engagements puissent être garantis durablement avec une sécurité suffisante, les provisions constituées doivent nécessairement être supérieures au best estimate avec marge («provisions suffisantes»).

L'ensemble des provisions techniques satisfait au test d'exigences minimales de l'ASA. Parmi les trois scénarios que comporte ce test, le «scénario de rendement et longévité», qui se base sur des taux d'intérêt et une mortalité réduits, est le plus exigeant, et de ce fait déterminant pour les affaires vie de Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA.

L'assurance vie individuelle couvre les risques biométriques décès et invalidité, tandis que l'assurance vie collective, outre les risques décès et invalidité, couvre aussi, dans une faible mesure, la longévité.

Dans l'assurance vie, tant les provisions pour prestations d'assurance que les provisions mathématiques sont exposées au risque d'intérêt et au risque biométrique. Des renforcements ont été constitués pour les assurances vie constitutives de capital en raison de la prise en compte du risque d'intérêt, et pour les rentes de vieillesse et survivants, en raison de la prise en compte du risque d'intérêt et du risque biométrique (longévité).

Le risque d'annulation comporte différents aspects: dans le cas des assurances épargne, il s'agit d'une perte possible si la valeur de rachat est supérieure à la valeur du marché des placements correspondants; dans le cas de toutes les assurances, il s'agit de la disparition de gains attendus et de la disparition des contributions de couverture des coûts. Dans les affaires d'assurance vie, nous essayons de limiter le risque d'annulation en maintenant l'attractivité des produits. Étant donné que les provisions sont suffisantes, le risque d'annulation représente avant tout un risque de rendement et non un risque de solvabilité. Aucune provision n'a été constituée pour le risque de rachat, étant donné que les frais d'acquisition ne sont pas portés à l'actif.

Si nécessaire, afin d'assurer le financement des taux d'intérêt garantis, des provisions techniques statutaires sont renforcées comme mentionné ci-dessus. Le besoin de renforcement résulte de l'actualisation des flux de trésorerie déterminants au moyen d'un taux de deuxième ordre basé sur une moyenne mobile de taux sans risque et tenant compte, en outre, de la part des valeurs réelles dans le portefeuille de Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA. La moyenne mobile correspond à la moyenne sur sept ans des taux swap à dix ans.

En assurance vie, les excédents résultent de différences positives entre le rendement effectivement obtenu et l'intérêt garanti ainsi qu'entre les résultats prévisionnel et effectif des processus de risque et de frais. Les montants correspondants sont affectés les années suivantes aux provisions destinées à financer les futures attributions d'excédents aux assurés, dont le montant est fixé compte tenu des dispositions légales et contractuelles applicables ainsi que de la politique d'excédents propre à l'entreprise. Ces provisions incluent la part des plus-values et des moins-values avec ou sans effet sur le résultat revenant aux assurés, conformément aux dispositions relatives à la quote-part légale applicables dans les affaires de prévoyance professionnelle. La part revenant aux preneurs d'assurance sur les différences d'évaluation entre les comptes consolidés et les comptes individuels établis selon les principes du droit commercial (provenant des réserves issues du bénéfice, des réserves de réévaluation et d'opérations antérieures avec effet sur le résultat) est comprise dans les provisions pour participations futures des assurés aux excédents. Ces différences d'évaluation ont un caractère latent et ne sont pas distribuables. Les réserves de réévaluation sont diminuées de ces parts.

S'agissant des contrats de prévoyance professionnelle non soumis à la quote-part légale, les provisions pour participations futures des assurés aux excédents ne comportent pas de parts de réserves de réévaluation. Les attributions d'excédents se fondent sur des facteurs techniques de succès et sont indépendantes de l'évolution du marché des capitaux.

S'agissant des contrats de prévoyance privée, les provisions pour participations futures des assurés aux excédents ne comportent pas de parts de réserves de réévaluation, en raison de l'absence d'obligation contractuelle d'accorder des participations futures aux excédents.

Provisions pour fluctuations

Les provisions pour fluctuations sont évaluées au niveau de chaque société. Les principes de constitution et de dissolution des provisions pour fluctuations sont définis dans le plan d'affaires de chaque société et se fondent sur des volatilités historiques. En raison de la propension au risque de la Mobilière, les valeurs minimale, cible et maximale sont définies selon des prescriptions méthodiques objectivant et limitant la gestion des provisions pour fluctuations. Les valeurs minimale, cible et maximale des provisions pour fluctuations sont réévaluées annuellement.

Provisions (financières) non techniques

Les Provisions (financières) non techniques sont des engagements présumés découlant d'événements passés. Le montant et l'échéance de ces engagements sont incertains, mais peuvent être estimés. Le montant des provisions correspond à la valeur estimée des sorties futures de fonds. Le tableau des provisions renseigne sur leur utilisation, leur dissolution et leur constitution. Les provisions pour impôts comprennent uniquement des impôts différés. Les engagements fiscaux à court terme résultant des impôts courants sont présentés dans les autres engagements ou dans les passifs de régularisation.

Fonds pour participations futures aux excédents

Selon ses résultats, la Mobilière – fidèle aux valeurs de la coopérative – rétrocède également une part de ses excédents aux assurés non-vie. La dotation et l'utilisation des provisions pour participations futures des assurés aux excédents sont décidées par l'Assemblée générale de chaque société.

Engagements conditionnels et autres engagements ne devant pas être portés au bilan

Les engagements conditionnels et autres engagements ne devant pas être portés au bilan sont évalués en fonction de leur probabilité de réalisation et de l'importance des prestations et des coûts unilatéraux. Les éventuelles contre-prestations garanties sont prises en considération.

Impôts

Les impôts courants sur les bénéfices ainsi que les impôts sur le capital sont comptabilisés avec effet sur le résultat. Les engagements fiscaux à court terme résultant des impôts courants sont présentés dans les autres engagements ou dans les passifs de régularisation. Si des principes d'évaluation autres que ceux relevant du droit fiscal sont appliqués, des impôts différés sont calculés sur les différences d'évaluation qui en résultent. Les impôts différés actifs et passifs se compensent, dans la mesure où ils concernent le même sujet fiscal. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés et présentés dans les créances que s'ils pourront vraisemblablement être compensés avec les futurs engagements fiscaux. Les réductions d'impôts potentielles non prises en compte en raison de reports de pertes sont présentées dans l'annexe. Les impôts différés passifs sont présentés dans les provisions pour impôts. Le taux d'imposition appliqué correspond au taux attendu.

Répercussions économiques des obligations de prévoyance

Les plans de prévoyance sont financés par des cotisations de l'employeur et des employés. Les cotisations de l'employeur sont présentées par période sous les charges de personnel. Les plans de prévoyance sont gérés par des personnes morales juridiquement autonomes et indépendantes de l'employeur. Ces plans à cotisations définies assurent des prestations vieillesse, invalidité et décès, versées conformément au règlement de l'institution de prévoyance. Le Groupe Mobilière calcule les excédents de couverture et les découverts selon la recommandation Swiss GAAP RPC 26 «Présentation des comptes des institutions de prévoyance». Les excédents de couverture et les découverts sont portés, les premiers, au passif et, les seconds, à l'actif en fonction de l'importance respectivement de l'avantage économique effectif ou des engagements qu'ils représentent pour l'employeur; les variations par rapport à l'exercice précédent sont portées au compte de résultat en tant que charges de personnel. L'avantage économique ne peut naître que du cumul des quatre conditions suivantes:

1. des réductions ou des exonérations des cotisations sont prévues par les statuts ou par un règlement;
2. l'organe suprême de l'institution de prévoyance a décidé d'une réduction ou d'une exonération des cotisations;
3. les buts de la prévoyance sont garantis et atteints;
4. la mise à jour comptable des prestations de libre passage doit être effectuée comme s'il n'était procédé à aucune réduction ou exonération temporaire des cotisations.

Les engagements économiques résultent de l'obligation ou de la volonté de financement (assainissement). En cas de nécessité d'assainissement suite à un découvert, les dispositions de la LPP et de l'OPP 2 prévoient notamment que l'institution de prévoyance puisse percevoir auprès de l'employeur et du salarié des cotisations (à fonds perdus) destinées à combler le découvert pendant toute la durée de ce dernier, ce qui se traduit par un engagement direct de l'employeur. Les réserves de cotisation de l'employeur sont comptabilisées à l'actif (actifs des institutions de prévoyance); les variations par rapport à la période précédente sont présentées sous les charges de personnel, compte tenu des renoncations à l'utilisation, des corrections de valeur et des opérations d'actualisation.

Périmètre de consolidation

Participations	Quote-part en %		Capital-actions en milliers de CHF		Type d'intégration
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023
Mobilière Suisse Holding SA, Berne	-	-	200 000	200 000	Consolidation intégrale
Mobilière Suisse Société d'assurances SA, Berne	100	100	148 000	148 000	Consolidation intégrale
Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA, Nyon	100	100	25 000	25 000	Consolidation intégrale
Limmat Compagnie d'Assurances SA, Berne	100	100	10 000	10 000	Consolidation intégrale
Protekta Assurance de protection juridique SA, Berne	100	100	3 000	3 000	Consolidation intégrale
Mobilière Suisse Asset Management SA, Berne	100	100	1 000	1 000	Consolidation intégrale
Mobi24 SA, Berne	100	100	200	200	Consolidation intégrale
Mobilière Suisse Risk Engineering SA, Berne	100	100	100	100	Consolidation intégrale
XpertCenter SA, Berne	100	100	100	100	Consolidation intégrale
Trianon SA, Nyon	100	100	685	685	Consolidation intégrale
SC, SwissCaution SA, Nyon	100	100	3 000	3 000	Consolidation intégrale
Mobilière Suisse Services SA, Berne	100	100	100	100	Consolidation intégrale
bexio SA, Rapperswil	100	100	618	618	Consolidation intégrale
Buildigo SA, Berne	100	100	1 000	1 000	Consolidation intégrale
Lightbird Ventures SA, Berne	100	100	1 000	1 000	Consolidation intégrale
Liiva SA, Zurich	100	100	100	100	Consolidation intégrale
Foundera SA, Zurich (consolidation intégrale depuis le 24.01.2023)	100	-	100	-	Consolidation intégrale
Hotel Appenberg SA (consolidation intégrale depuis le 23.08.2023)	100	-	900	-	Consolidation intégrale
Flatfox SA, Berne	100	94,0	331	331	Consolidation intégrale
Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG, Ittigen	33,3	33,3	10 800	10 800	Mise en équivalence
Ringier SA, Zofingue	25,0	25,0	300	300	Mise en équivalence
Credit Exchange SA, Zurich ¹	20,8	23,8	168	105	Mise en équivalence
Swiss Entrepreneurs SA, Zurich	25,0	25,0	100	100	Mise en équivalence
Parkhaus Kesselturm AG, Lucerne	23,0	23,0	2 825	2 825	Mise en équivalence
Nexxiot AG, Zurich	24,3	24,5	657	651	Mise en équivalence
GARAI0 REM AG, Berne	40,0	40,0	107	107	Mise en équivalence
SMG Swiss Marketplace Group SA, Zurich) ²	29,3	29,3	2 452	2 452	Mise en équivalence

¹ Au 31.12.2023, la part assortie au droit de vote est de 21,4% (31.12.2022: 25,0%).

² Au 31.12.2023, la part assortie au droit de vote est de 25,0% (31.12.2022: 25,0%).

La Mobilière détient au Luxembourg, conjointement avec les caisses de pension du Groupe Mobilière, une société d'investissement SICAV-FIS selon le droit luxembourgeois. La part correspondante de la valeur nette d'inventaire est incluse dans les placements du Groupe.

	Quote-part en %		Capital-actions en milliers de CHF		Type d'intégration
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023
Companjon Holding Limited, Dublin ¹	98,6	98,7	127	127	Consolidation intégrale
Companjon Services DAC, Dublin ¹	98,6	98,7	40	40	Consolidation intégrale
Companjon Insurance DAC, Dublin ¹	98,6	98,7	95	95	Consolidation intégrale
Companjon Admin GmbH, Düsseldorf ¹	98,6	98,7	25	25	Consolidation intégrale
UAB Companjon Distribution, Vilnius (consolidation intégrale depuis le 16.08.2023) ¹	98,6	-	20	-	Consolidation intégrale

¹ Au 31.12.2023, la part assortie du droit de vote est de 95,9% (part assortie du droit de vote au 31.12.2022 sans UAB Companjon Distribution: 96,1%).

1 Rapport sectoriel

Rapport sectoriel en milliers de CHF	Non-vie		Vie		Autres prestations		Éliminations		Groupe	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Primes brutes émises	3 744 716	3 579 653	1 021 919	960 711	-	-	-	-	4 766 635	4 540 365
Primes cédées aux réassureurs	-247 380	-220 038	-6 048	-6 400	-	-	-	-	-253 428	-226 438
Variation du report de primes (brut)	-27 227	-22 137	1 462	1 007	-	-	-	-	-25 765	-21 130
Part des réassureurs à la variation du report de primes	3 437	3 817	-	-	-	-	-	-	3 437	3 817
Primes acquises pour compte propre	3 473 545	3 341 296	1 017 333	955 319	-	-	-	-	4 490 879	4 296 614
Sinistres et prestations d'assurance payés	-2 356 952	-2 248 428	-562 294	-566 409	-	-	-	-	-2 919 246	-2 814 837
Variation des provisions techniques (brut)	-15 251	-5 816	-145 063	-76 237	-	-	-	-	-160 314	-82 053
Part des réassureurs aux charges de sinistres et de prestations d'assurance	144 938	110 286	345	3 047	-	-	-	-	145 283	113 333
Variation des provisions pour assurances vie liées à des participations	-	-	-309 284	-19 350	-	-	-	-	-309 284	-19 350
Frais d'acquisition et d'administration des contrats d'assurance (brut)	-994 498	-976 821	-142 320	-142 419	-	-	444	-550	-1 136 375	-1 119 790
Part des réassureurs aux frais d'acquisition et d'administration des contrats d'assurances	49 909	45 711	-	-	-	-	-	-	49 909	45 711
Parts d'excédents versées aux preneurs d'assurance	-31 334	-29 020	-29 284	-19 078	-	-	-	-	-60 618	-48 098
Produits des placements	156 050	159 510	106 249	116 797	19 093	10 109	-19 254	-8 953	262 139	277 462
Gains et pertes sur placements de capitaux	38 707	-40 970	57 924	-53 831	-	-793	-	550	96 631	-95 044
Charges de gestion des placements de capitaux	-21 031	-20 836	-11 445	-11 187	-24	-229	-	-	-32 499	-32 252
Résultat des placements de capitaux pour le compte et aux risques de tiers	-	-	88 629	-161 668	-	-	-	-	88 629	-161 668
Autres produits ¹	54 969	47 874	25 863	25 516	41 307	31 584	-776	-	121 363	104 975
Autres charges ¹	-132 690	-46 119	-51 632	-12 573	-59 273	-46 564	-444	-	-244 039	-105 257
Résultat d'exploitation	366 362	336 668	45 021	37 925	1 104	-5 893	-20 030	-8 953	392 456	359 747
Résultat hors exploitation	-22 908	-11 866	-4 232	-2 429	-559	-235	20 030	8 953	-7 670	-5 576
Résultat avant impôts	343 453	324 802	40 789	35 496	545	-6 128	-	-	384 786	354 170
Impôts	2 811	-37 330	-2 989	-4 528	-648	-1 301	-	-	-827	-43 159
Bénéfice/Perte	346 264	287 472	37 800	30 968	-104	-7 429	-	-	383 960	311 011

dont parts des minoritaires	-299	-323	-	-	-	-	-	-	-299	-323
¹ dont résultat de change des postes non techniques	-58 582	20 733	-26 247	12 741	-	2	-	-	-84 829	33 476

Postes du bilan au 31.12 en milliers de CHF	Non-vie		Vie		Autres prestations		Éliminations		Groupe	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Placements de capitaux	11 929 497	11 608 235	8 228 097	8 064 533	2 025 045	2 024 045	-2 149 359	-2 138 409	20 033 280	19 558 404
Provisions techniques brutes	5 758 221	5 714 837	6 549 546	6 383 963	-	-	-	-	12 307 767	12 098 801

Explications relatives au compte de profits et pertes

2 Primes brutes émises

en milliers de CHF	2023	2022
Par branche (affaires directes)		
Assurance incendie et autres assurances choses	1 248 048	1 195 843
Assurance responsabilité civile	355 820	342 280
Assurance véhicules à moteur	1 086 583	1 059 004
Assurance marine, aviation et transport	13 019	12 320
Assurance caution	66 488	64 635
Assurance accidents	290 341	276 896
Assurance maladie	428 315	390 130
Assurance de protection juridique	163 982	155 733
Autres assurances	32 788	30 917
Assurance annexe	823	7
Total affaires directes	3 686 208	3 527 764
Total affaires indirectes (réassurances acceptées)	58 508	51 889
Total primes brutes comptabilisées non-vie	3 744 716	3 579 653
Prévoyance professionnelle		
Assurances vie à primes périodiques	280 994	255 235
Assurances vie à prime unique	68 499	85 023
Total prévoyance professionnelle	349 493	340 258
Prévoyance privée		
Assurances vie à primes périodiques	363 988	356 807
Assurances vie à prime unique	3 000	2 512
Assurances vie liées à des participations	305 439	261 134
Total prévoyance privée	672 426	620 454
Total primes brutes vie	1 021 919	960 711
Total primes brutes comptabilisées	4 766 635	4 540 365

Le Groupe Mobilière opère principalement en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein.

3 Sinistres et prestations d'assurance payés

en milliers de CHF	2023	2022
Sinistres et prestations d'assurance payés	-2 919 246	-2 814 837
Part des réassureurs aux charges de sinistres et de prestations d'assurance	88 359	181 081
Sinistres et prestations d'assurance payés pour compte propre (net)	-2 830 887	-2 633 755

4 Variation des provisions techniques (brut)

en milliers de CHF	2023	2022
Provisions pour prestations d'assurance	36 126	-125 864
Provisions mathématiques	-76 985	-34 179
Autres provisions techniques	-119 455	77 990
Variation des provisions techniques (brut)	-160 314	-82 053

Le total des provisions de fluctuations est resté inchangé au cours de l'exercice sous revue (comme en 2022).

5 Produits des placements

en milliers de CHF	2023	2022
Immeubles de rendement	50 720	62 772
Participations non consolidées	-	1 292
Organisations associées	4 932	1 775
Titres à revenu fixe	52 493	34 118
Prêts	9 533	7 206
Hypothèques	18 064	16 698
Actions	49 786	47 400
Parts de fonds	44 662	40 261
Placements alternatifs	29 279	65 804
Liquidités	382	93
Autres placements de capitaux	2 286	44
Total	262 139	277 462

6 Gains et pertes sur placements de capitaux

en milliers de CHF	Moins-values reconnues au compte de résultat (amortissements)		Revalorisations		Gains réalisés		Pertes réalisées		Total des gains et pertes sur placements de capitaux	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Immeubles de rendement	-12 511	-5 271	2 845	3 344	-	224	-	-	-9 666	-1 702
Participations consolidées	-	-	-	-	-	106	-	-793	-	-687
Participations non consolidées	-3 182	-	4 772	-	-	-	-4 008	-	-2 418	-
Organisations associées	-28 042	-59 656	1 709	9 629	-	2 349	-	-	-26 332	-47 678
Titres à revenu fixe	-543	-307	-	46	11 594	3 224	-18 915	-3 717	-7 864	-755
Prêts	-	-	-	-	-	-	-333	-278	-333	-278
Actions	-31 129	-66 641	23 244	369	132 506	216 375	-45 570	-49 217	79 051	100 886
Parts de fonds	-7 182	-102 773	22 728	302	45 624	34 644	-6 461	-12 806	54 708	-80 633
Produits dérivés	-	-17 813	-	-	29 257	45 947	-35 623	-96 633	-6 365	-68 498
Or	-5	-	-	61	-	27 831	-	-	-5	27 892
Placements alternatifs	-1 504	-45 431	10 160	0	8 944	22 715	-1 746	-874	15 855	-23 589
Total	-84 098	-297 891	65 458	13 751	227 925	353 415	-112 655	-164 319	96 631	-95 044

7 Autres produits / charges

en milliers de CHF	2023	2022
Produits d'autres prestations	40 451	31 535
Gains de change sur les postes non techniques	79 854	72 953
Divers autres produits	1 058	486
Autres produits	121 363	104 975
Charges d'autres prestations	-59 715	-46 564
Pertes de change sur les postes non techniques	-164 683	-39 477
Diverses autres charges	-19 640	-19 215
Autres charges	-244 039	-105 257

8 Résultat hors exploitation

en milliers de CHF	2023	2022
Frais de financement	-6 993	-3 494
Autres intérêts passifs	-677	-2 083
Résultat hors exploitation	-7 670	-5 576

9 Impôts

en milliers de CHF	2023	2022
Impôts courants sur les bénéfices et sur le capital	-34 164	-34 057
Impôts différés	33 337	-9 102
Total impôts	-827	-43 159

Par prudence, il n'est pas tenu compte de réductions d'impôts susceptibles de résulter de reports de pertes fiscales, à savoir des impôts différés actifs de 32,1 MCHF (31.12.2022: 27,6 MCHF).

Explications concernant le bilan

10 Placements de capitaux

en milliers de CHF	31.12.2023	31.12.2022
Immeubles de rendement	2 277 393	2 261 740
Participations non consolidées	84 365	82 196
Organisations associées	271 260	299 478
Titres à revenu fixe (valeur actuelle 31.12.2023: 6 914 121; 31.12.2022: 6 535 177) ¹	7 229 298	7 322 902
Prêts (valeur actuelle 31.12.2023: 924 222; 31.12.2022: 949 864) ¹	957 296	1 015 799
Hypothèques (valeur actuelle 31.12.2023: 1 648 828; 31.12.2022: 1 483 196) ¹	1 682 538	1 553 110
Actions	2 322 069	2 031 328
Parts de fonds ²	2 322 641	2 214 001
Produits dérivés	77 506	52 546
Or	1 142 882	1 103 472
Placements alternatifs	1 433 513	1 410 387
Liquidités	200 847	190 790
Autres placements de capitaux	31 672	20 655
Total placements de capitaux³	20 033 280	19 558 404
¹ hors intérêts courus des placements à revenu fixe (comptes de régularisation)	33 465	30 073
² dont fonds à investisseur unique Mobifonds Pension Horizon	297 683	282 445
³ hors liquidités (ne font pas partie des placements de capitaux)	211 341	221 612

Mobifonds Pension Horizon

en milliers de CHF	31.12.2023	31.12.2022
Titres à revenu fixe	109 957	68 849
Actions	29 767	29 733
Parts de fonds	92 999	110 213
Placements alternatifs	59 967	67 686
Autres placements de capitaux	4 993	5 964
Mobifonds Pension Horizon	297 683	282 445

Corrections de valeur

en milliers de CHF	31.12.2023	31.12.2022
Participations non consolidées	-37 957	-41 740
Organisations associées	-48 634	-35 538
Prêts	-525	-525
Actions	-49 665	-72 895
Parts de fonds	-74 756	-115 554
Produits dérivés	-	-12 861
Or	-5	-
Placements alternatifs	-3 972	-48 484
Total corrections de valeur	-215 514	-327 597

Placements de capitaux évalués aux valeurs d'acquisition après déduction des ajustements de valeur nécessaires

en milliers de CHF	31.12.2023	31.12.2022
Placements alternatifs	1 161	48 506

Instruments financiers dérivés

en milliers de CHF	Valeur actuelle active Placements de capitaux		Valeur actuelle passive Autres engagements	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Devises				
À des fins de couverture	77 506	52 546	10	286

11 Placements de capitaux d'assurances vie liées à des participations

en milliers de CHF	Pour le compte et au risque de tiers		Placements résultant d'opérations de capitalisation		Total	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Titres à revenu fixe	-	-	94 729	75 302	94 729	75 302
Parts de fonds	1 280 773	980 532	7 359	5 717	1 288 132	986 249
Autres placements de capitaux	51 562	64 862	2 779	2 245	54 341	67 106
Placements de capitaux d'assurances vie liées à des participations	1 332 335	1 045 394	104 867	83 264	1 437 202	1 128 657

La valeur des parts de fonds dans le propre portefeuille de Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA se monte à 978,4 kCHF (31.12.2022: 344,8 kCHF).

La valeur des obligations à zéro dans le propre portefeuille de Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA se monte à 16,3 kCHF (31.12.2022: 17,0 kCHF).

12 Tableau des actifs immobilisés

Immeubles de rendement en milliers de CHF	Immeubles de rendement (placements de capitaux)	
	2023	2022
Valeur comptable nette au 01.01	2 261 740	2 256 681
Valeurs d'acquisition		
État au 01.01	1 681 143	1 666 569
Entrées	39 442	25 157
Sorties	-160	-10 583
État au 31.12	1 720 426	1 681 143
Corrections de valeur cumulées		
État au 01.01	-70 043	-68 926
Amortissements	-12 511	-5 260
Revalorisations	2 845	3 333
Sorties	-	810
État au 31.12	-79 709	-70 043
Réserves de réévaluation (avant déduction d'impôts différée)	636 677	650 640
Valeur comptable nette au 31.12	2 277 393	2 261 740
- Dont immeubles en construction	31 798	25 857
- Dont terrains non bâtis	28 480	39 490
Différence entre valeurs actuelles et valeurs d'acquisition	556 968	580 597

Le taux d'actualisation réel moyen du portefeuille, pondéré par la valeur de marché, s'élevait à 2,9% au terme de l'exercice écoulé (2,8% au 31.12.2022), la fourchette des taux des différents immeubles oscillant entre 2,2% et 4,0% (entre 2,1% et 4,0% au 31.12.2022).

Participations non consolidées et immobilisations incorporelles	Participations non consolidées (placements de capitaux)		Immobilisations incorporelles	
	2023	2022	2023	2022
en milliers de CHF				
Valeur comptable nette au 01.01	82 196	75 958	35 291	35 182
Valeurs d'acquisition				
État au 01.01	123 936	117 698	124 293	126 970
Entrées	9 698	6 238	10 948	10 196
Entrée dans le périmètre de consolidation	0	-	196	-
Sorties	-11 313	-	-13 115	-12 873
État au 31.12	122 322	123 936	122 322	124 293
Corrections de valeur cumulées				
État au 01.01	-41 740	-41 740	-89 002	-91 788
Amortissements cumulés	-	-	-11 215	-9 990
Amortissement extraordinaire	-3 182	-	-209	-
Revalorisations	4 772	-	-	-
Sorties	2 193	-	13 103	12 775
État au 31.12	-37 957	-41 740	-87 324	-89 002
Valeur comptable nette au 31.12	84 365	82 196	34 998	35 291

Organisations associées	Organisations associées (placements)	
	2023	2022
en milliers de CHF		
Valeur au bilan au 01.01	299 478	334 881
Entrées provenant des investissements	3 094	3 067
Sorties résultant de désinvestissements	-	-2 586
Part au résultat des organisations associées	-26 379	-34 110
Dividendes perçus	-4 932	-1 775
Valeur au bilan au 31.12	271 260	299 478

Immobilisations corporelles en milliers de CHF	Immeubles d'exploitation		Ouvrages et installations		Total immobilisations corporelles	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Valeur comptable nette au 01.01	171 679	180 050	50 476	49 555	222 155	229 604
Valeurs d'acquisition						
État au 01.01	384 988	386 037	120 573	120 403	505 560	506 441
Entrées	-	-	10 512	14 372	10 512	14 372
Entrée dans le périmètre de consolidation	4 800	-	40	62	4 840	62
Sorties	-	-413	-8 877	-14 895	-8 877	-15 308
Reclassification	-	-637	-	637	-	-
Effets de change	-	-	-10	-6	-10	-6
État au 31.12	389 788	384 988	122 237	120 573	512 025	505 560
Corrections de valeur cumulées						
État au 01.01	-213 309	-205 988	-70 096	-70 849	-283 405	-276 836
Amortissements cumulés	-7 334	-7 321	-15 053	-14 093	-22 387	-21 414
Effets de change	-	-	7	3	7	3
Sorties	-	-	8 788	14 842	8 788	14 842
État au 31.12	-220 642	-213 309	-76 354	-70 096	-296 997	-283 405
Valeur comptable nette au 31.12	169 145	171 679	45 883	50 476	215 029	222 155

13 Goodwill théorique des actifs immobilisés

en milliers de CHF	Goodwill théorique	
	2023	2022
Valeur comptable nette au 01.01	517 067	607 270
Valeurs d'acquisition		
État au 01.01	1 109 824	1 114 712
Entrées	11 695	11 945
Sorties	-349	-16 833
État au 31.12	1 121 169	1 109 824
Corrections de valeur cumulées		
État au 01.01	-592 757	-507 442
Amortissements	-87 965	-95 311
Amortissements extraordinaires	-6 740	-
Dissolutions	79	-
Sorties	90	9 995
État au 31.12	-687 294	-592 757
Valeur comptable nette au 31.12	433 876	517 067

Le goodwill issu d'acquisitions est directement compensé avec les fonds propres du Groupe au moment de l'acquisition.

L'inscription théorique du goodwill au bilan aurait les effets suivants sur les comptes consolidés:

Effet sur le compte de profits et pertes

en milliers de CHF	2023	2022
Bénéfice annuel consolidé	383 960	311 011
Amortissement net du goodwill	-94 537	-85 315
Bénéfice consolidé théorique, y compris l'amortissement net du goodwill	289 423	225 696

Effet sur le bilan

en milliers de CHF	31.12.2023	31.12.2022
Fonds propres consolidés selon bilan	6 226 995	5 880 821
Inscription théorique au bilan de la valeur comptable nette du goodwill	433 876	517 067
Fonds propres consolidés théoriques, y compris la valeur comptable nette du goodwill	6 660 871	6 397 887

14 Créances

en milliers de CHF	31.12.2023	31.12.2022
Créances envers des réassureurs	29 132	14 397
Créances envers des preneurs d'assurance	217 613	212 021
./ . ajustements de valeurs	-109 477	-102 345
Créances envers des agents et intermédiaires	8 815	14 162
./ . ajustements de valeurs	-211	-211
Créances envers des compagnies d'assurance	12 563	9 757
Créances envers des participations non consolidées, d'autres entreprises ou personnes proches	1 286	833
Créances envers des caisses de pension	516	749
Créances envers des autorités fiscales	21 441	32 143
Créances envers d'autres prestations	5 612	7 001
./ . ajustements de valeurs	-250	-190
Autres créances	17 225	12 119
./ . ajustements de valeurs	-337	-467
Total créances	203 927	199 970

15 Provisions techniques (brut)

en milliers de CHF	31.12.2023	31.12.2022
Reports de primes	734 857	709 096
Provisions pour prestations d'assurance	6 473 134	6 511 496
Provisions mathématiques	3 496 744	3 419 759
Provisions pour participations aux excédents créditées aux assurés	28 093	24 255
Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	375 541	354 422
Autres provisions techniques	1 199 398	1 079 773
Provisions techniques (brut)	12 307 767	12 098 801
Reports de primes	-27 621	-24 184
Provisions pour prestations d'assurance	-235 943	-179 019
Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	-691	-1 059
Part des réassureurs aux provisions techniques	-264 255	-204 262
Reports de primes	707 237	684 912
Provisions pour prestations d'assurance	6 237 191	6 332 477
Provisions mathématiques	3 496 744	3 419 759
Provisions pour participations aux excédents créditées aux assurés	28 093	24 255
Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	374 850	353 363
Autres provisions techniques	1 199 398	1 079 773
Provisions techniques pour compte propre (net)	12 043 512	11 894 538

Le taux d'actualisation pondéré moyen appliqué pour le calcul des provisions techniques (CHF) devant être actualisées est de 1,06% (31.12.2022: 1,07%). Les provisions pour risques biométriques représentent 28% (31.12.2022: 29%) de la provision pour prestations d'assurance. S'agissant des provisions mathématiques, 62% (31.12.2022: 61%) de ces provisions ont été constituées pour la garantie octroyée par la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie pour les assurances épargne.

	Report de primes	Provisions pour prestations d'assurance	Réserve mathématique	Provisions pour participations aux excédents créditées aux assurés	Provisions pour participations futures aux excédents	Autres provisions techniques	Total des provisions techniques
État au 31.12.2021	687 966	6 387 388	3 385 580	16 641	447 959	1 157 642	12 083 176
Utilisation	-	-1 038 010	-310 825	-8 214	-48 784	-	-1 405 833
Dissolution/constitution avec effet sur le résultat	21 130	1 162 118	345 004	15 829	-44 754	-77 869	1 421 458
État au 31.12.2022	709 096	6 511 496	3 419 759	24 255	354 422	1 079 773	12 098 801
Utilisation	-	-1 054 334	-287 318	-5 651	-47 577	-	-1 394 880
Dissolution/constitution avec effet sur le résultat	25 762	1 015 972	364 303	9 488	68 697	119 625	1 603 846
État au 31.12.2023	734 857	6 473 134	3 496 744	28 093	375 541	1 199 398	12 307 767

Traitement des sinistres

Analyse du traitement des sinistres

en millions de CHF	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Année de survenance de sinistres	Total
À la fin de l'année de survenance	1 709	1 717	1 844	1 774	1 943	1 926	2 169	2 294	2 216	2 395		
1 an après	1 720	1 692	1 855	1 783	1 954	1 926	2 165	2 361	2 250			
2 ans après	1 667	1 693	1 828	1 752	1 923	1 908	2 127	2 370				
3 ans après	1 645	1 685	1 781	1 725	1 915	1 914	2 296					
4 ans après	1 630	1 655	1 762	1 717	1 906	1 911						
5 ans après	1 610	1 627	1 755	1 715	1 900							
6 ans après	1 599	1 620	1 750	1 802								
7 ans après	1 589	1 619	1 751									
8 ans après	1 592	1 612										
9 ans après	1 593											
Frais de sinistres estimés	1 593	1 612	1 751	1 802	1 900	1 911	2 296	2 370	2 250	2 395		19 880
Indemnités de sinistre déjà versées	-1 373	-1 463	-1 548	-1 720	-1 766	-1 751	-2 135	-2 224	-1 971	-1 379		-17 329
Provisions pour prestations d'assurance constituées au cours des 10 dernières années (brut)	220	149	204	82	134	160	161	146	279	1 016		2 551
Provisions pour sinistres constituées avant 2014 (brut)												2 016
Provisions affaires indirectes												97
Provisions pour prestations d'assurance (brut)												4 664
Part de la réassurance												-219
Provisions pour prestations d'assurance (net)												4 445

16 Provisions techniques des assurances vie liées à des participations

en milliers de CHF	Pour le compte et au risque de tiers		Placements résultant d'opérations de capitalisation		Total	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Provisions techniques des assurances vie liées à des participations	1 332 201	1 045 049	90 794	68 854	1 422 996	1 113 903

17 Provisions (financières) non techniques

en milliers de CHF	Provisions pour impôts	Autres provisions	Total provisions (financières) non techniques
État au 31.12.2021	616 026	37 033	653 060
Utilisation	-	-1 768	-1 768
Dissolution	-159 563	-1 519	-161 082
Effets de change	-0	-	-0
Constitution	31 819	35 336	67 155
État au 31.12.2022	488 282	69 082	557 364
Utilisation	-	-9 898	-9 898
Dissolution	-56 159	-23 440	-79 599
Effets de change	-14	-	-14
Constitution	41 309	9 412	50 721
Entrée dans le périmètre de consolidation	280	40	320
État au 31.12.2023	473 698	45 196	518 894

Les provisions pour impôts concernent des impôts différés sur les bénéfices. Des impôts différés sur les bénéfices naissent lorsque des principes d'évaluation autres que ceux fiscalement déterminants sont appliqués pour l'établissement des comptes consolidés. Les engagements fiscaux à court terme figurent dans les autres engagements (point 19) ou dans les comptes de régularisation passifs.

Les autres provisions au 31.12.2023 concernent entre autres les achats de participations et les prestations à des collaboratrices et collaborateurs ou à des ex-collaboratrices et ex-collaborateurs. Les futures prestations à des collaboratrices et collaborateurs ou à des ex-collaboratrices et ex-collaborateurs sont actualisées au taux de 1,25% (31.12.2022: 1,25%).

18 Fonds pour participations futures aux excédents

en milliers de CHF	2023
État au 31.12.2021	571 788
Constitution	200 000
Utilisation	-170 251
État au 31.12.2022	601 537
Constitution	150 000
Utilisation	-197 117
État au 31.12.2023	554 420

19 Autres engagements

en milliers de CHF	31.12.2023	31.12.2022
Engagements envers des réassureurs	1 955	3 453
Engagements envers des preneurs d'assurance	683 733	703 446
Engagements envers des agents et intermédiaires	24 317	15 931
Engagements envers des compagnies d'assurance	2 768	2 141
Engagements envers des participations et d'autres entreprises ou personnes proches	22 705	15 748
Engagements envers d'autres prestations	2 300	2 845
Divers autres engagements	365 367	316 594
Autres engagements	1 103 147	1 060 157

20 Capital-actions / réserves de capital

Le capital-actions de Mobilière Suisse Holding SA est constitué comme jusqu'ici de 2 millions d'actions nominatives de CHF 100 nominal, entièrement libérées. Il est détenu à 100% par la Mobilière Suisse Société Coopérative. Les statuts contiennent des dispositions limitant la transmissibilité des actions nominatives.

Les réserves de capitaux correspondent à l'apport de capitaux provenant de la restructuration du Groupe Mobilière au 1^{er} janvier 2000.

21 Réserve de réévaluation

en milliers de CHF	Immeubles de rendement	Actions	Parts de fonds	Or	Placements alternatifs	Total
Réserve de réévaluation nette au 31.12.2021	474 930	702 739	431 425	221 072	159 127	1 989 293
Fluctuations de valeur sans incidence sur le résultat	-5 364	-216 606	-188 534	6 919	66 923	-336 663
Sortie par vente	-354	-296 141	-58 847	-27 473	-18 680	-401 494
Variation des impôts différés	1 111	93 386	43 408	3 954	-4 357	137 502
Réserve de réévaluation nette au 31.12.2022	470 323	283 379	227 453	204 472	203 013	1 388 639
Fluctuations de valeur sans incidence sur le résultat	-8 451	238 602	33 652	37 449	33 260	334 512
Sortie par vente	-	-111 206	-37 539	-	-7 536	-156 281
Variation des impôts différés	7 361	-19 743	2 369	-4 335	-4 033	-18 380
Réserve de réévaluation nette au 31.12.2023	469 233	391 031	225 935	237 586	224 704	1 548 490

Postes du bilan acquis	Inceo SA	Hotel Appenberg SA
	20.01.2023	23.08.2023
en milliers de CHF		
Actifs		
Immobilisations corporelles	-	4 840
Immobilisations incorporelles	196	-
Créances	260	68
Liquidités	2 209	287
Comptes de régularisation	102	96
Total actifs	2 767	5 291
Passifs		
Provisions (financières) non techniques	111	209
Engagements financiers	-	3 140
Autres engagements	384	66
Comptes de régularisation	492	46
Dettes	987	3 461
Réserves de capital	1 680	900
Réserves de bénéfice	100	929
Fonds propres	1 780	1 829
Total passifs	2 767	5 291

Les actifs et passifs acquis d'Inceo SA sont transférés à Trianon SA par suite de fusion rétroactive au 1^{er} janvier 2023.

Autres éléments comptables

en milliers de CHF	31.12.2023	31.12.2022
Remarques concernant le bilan		
Engagements conditionnels	3 529	3 630
Engagements d'investissement	751 416	891 983
Autres engagements non portés au bilan	209 691	235 322

Les engagements conditionnels comprennent, outre les engagements de garantie en faveur de tiers, d'autres engagements à caractère conditionnel.

Les autres engagements hors bilan comprennent les engagements irrévocables qui découlent de contrats ne figurant pas au passif, d'une durée contractuelle (résiduelle) de plus d'une année, ainsi que d'autres obligations fermes de livraison et d'achat.

Il existe des sûretés constituées en faveur de tiers pour un montant de 107,7 MCHF (31.12.2022: 107,7 MCHF) en garantie d'opérations de couverture et d'avances. Sur ce montant, 11,1 MCHF (31.12.2022: 10,8 MCHF) sont affectés au cautionnement et aux garanties.

Dans le cadre du groupe d'imposition TVA de la Mobilière, Mobilière Suisse Holding SA répond solidairement des engagements en matière de TVA envers l'administration fiscale dudit groupe d'imposition TVA.

Postes au bilan avec des parties liées

en milliers de CHF	31.12.2023	31.12.2022
Autres produits (frais d'administration imputés)	1 286	833
Produit d'intérêts sur prêts à long terme	18 178	19 995
Produit d'intérêts d'hypothèques octroyées à des membres du Conseil d'administration et à des membres du Comité de direction ¹	2 300	3 130
Engagements financiers	290 000	291 707
Autres engagements	22 705	15 748

¹ Ces hypothèques sont soumises aux mêmes conditions que celles octroyées aux collaboratrices et collaborateurs.

Transactions avec des parties liées

en milliers de CHF	2023	2022
Autres produits (frais d'administration imputés)	5 186	4 961
Produits d'intérêts sur prêts à long terme	292	93
Produit d'intérêts d'hypothèques octroyées à des membres du Conseil d'administration et à des membres du Comité de direction ¹	26	32
Charges d'intérêts sur les engagements financiers	4 353	2 177
Charges d'intérêts sur les autres engagements	463	196

¹ Ces hypothèques sont soumises aux mêmes conditions que celles octroyées aux collaboratrices et collaborateurs.

Indications concernant les engagements de prévoyance

Avantages économiques/ engagement et coût	Excédent de couverture/ découvert selon Swiss GAAP RPC 26		Part économique de l'entreprise		Modification avec effet sur le résultat de l'exercice	Contributions pour la période	Coût de la prévoyance dans les charges de personnel	
	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2022	2023			2023	2023
en milliers de CHF								
Institutions de prévoyance sans excé- dent de couverture/découvert	-	-	-	-	-	-63 549	-63 549	-59 104
Institutions de prévoyance sans actifs propres	-	-	-	-	-	-579	-579	-585
Total	-	-	-	-	-	-64 128	-64 128	-59 689

Événements postérieurs à la date du bilan

Le 4 janvier 2024, la Mobilière a vendu la majorité de ses parts dans Flatfox SA à SMG Swiss Marketplace Group SA, cédant ainsi à cette dernière le contrôle de Flatfox SA.

Les comptes annuels consolidés ont été approuvés le 27 février 2024 par le Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA. À cette date, aucun autre événement important ayant une origine antérieure à la date du bilan n'était connu et, partant, n'a été pris en compte dans les comptes annuels consolidés.

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Mobilière Suisse Holding SA, Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés de Mobilière Suisse Holding SA et de ses filiales (le groupe), comprenant le compte de profits et pertes pour l'année se clôturant au 31 décembre 2023, le bilan au 31 décembre 2023, le tableau de financement et le tableau de variation des fonds propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes annuels, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les [comptes consolidés](#) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels consolidés, les comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences

significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan consolidé sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non

dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.

- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin d'exprimer une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

KPMG SA



Oliver Windhör
Expert-réviser agréé
Réviser responsable



Thomas Schwarz
Expert-réviser agréé

Zurich, le 27 février 2024